

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Baccalaureat-le-livret-scolaire-change>



école & société

Baccalauréat : le livret scolaire change

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : lundi 17 octobre 2022

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Pour la session 2023 des baccalauréats professionnel, technologique et général, le livret scolaire évolue.

Les langues vivantes (bac GT et professionnel)

Concernant les langues vivantes, les changements sont particulièrement importants. Chaque langue est évaluée à travers les notes et les compétences selon le cadre européen (CECRL).

Quatre compétences sont évaluées : la compréhension de l'écrit, l'expression écrite, la compréhension de l'oral et l'expression orale en continu et en interaction. Ces évaluations ne nécessitent pas d'épreuves particulières, elles se font tout au long de l'année scolaire pendant les cours. Le livret scolaire fait aussi mention d'un niveau global découlant de l'évaluation des quatre compétences.

Ce livret permettra ainsi de délivrer automatiquement l'attestation de langue en déchargeant les enseignants de cette tâche. L'arrêté qui sera prochainement publié lève toute ambiguïté sur le mode de délivrance grâce à l'action du SE-Unsa. Le projet laissait une formule ambiguë "dans le cadre des évaluations organisées au cours du dernier trimestre ou semestre de l'année de terminale" que nous avons fait corriger pour qu'il soit bien compris qu'il ne s'agit pas d'organiser des évaluations spécifiques pour établir l'attestation de langue.

Dans la version définitive de l'arrêté ("Le niveau indiqué dans l'attestation est apprécié par les professeurs de langue vivante A et de langue vivante B dans le livret scolaire de l'élève en fin de cycle terminal"), les enseignants compléteront donc le livret scolaire sans organiser une évaluation spécifique, seulement en évaluant le niveau atteint par leurs élèves en fin de cycle terminal.

Le SE-Unsa se réjouit de l'automatisation de la délivrance de l'attestation de langue, cependant le concept de niveau global est inopérant et n'a pas lieu d'être. Inopérant parce que personne n'est capable de faire une moyenne des niveaux A1, A2, B1, B2, C1 et C2 dans 4 compétences... excepté peut-être un algorithme savamment programmé par le ministère dont on ne saura probablement rien de son fonctionnement. Il n'a pas de sens parce que c'est justement l'intérêt de l'évaluation par compétences que de ne pas faire de moyennes, et ce afin de mieux identifier les réussites et les difficultés.

Les EDS et options (bac général et technologique)

Le livret prend en compte le nouvel enseignement de spécialité *éducation physique, pratique et culture sportive* ou les nouvelles dénominations (*sciences de l'ingénieur* et *complément de sciences physiques* en terminale) pour la voie générale.

Pour la voie technologique, on note une nouvelle dénomination de spécialité (*culture et sciences chorégraphiques, musicales et théâtrales* pour le bac S2TMD) et l'ajout des enseignements optionnels *langues et cultures de l'Antiquité* (1re, terminale) et *droits en grands enjeux du monde contemporain* (terminale)

La mobilité internationale (bac GT et professionnel)

Les élèves qui participeront à un dispositif de mobilité européenne ou internationale seront évalués à l'oral avec une inscription dans le livret scolaire selon trois critères : la réflexion, l'expression orale et le traitement du thème choisi. Cette évaluation sera double : une note chiffrée et une évaluation par compétences.

PIX (bac GT et professionnel)

Ce livret scolaire fera aussi mention des résultats du parcours PIX de chaque élève, avec la note globale obtenue et les résultats par domaine.